DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable à compter du : [2022/03/07]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN ISO 374-5



2016

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 21420:2020, EN ISO 374-5:2016 et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2022/0349 émis par l'organisme notifié:

> CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE**

Guido Van Duren Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2022/03/07

<u>DÉCLARATION</u> UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec[®] 55-308

Applicable à compter du : [2019/07/31] et jusqu'à: [2022/03/06]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



JKLOPT

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016 Type A (KLMNPT) et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70

Guido Van Duren

B-9052 ZWIJNAARDE

Director - Poquilatory affaira Guida

Director - Regulatory affair GIUM

Ansell

Lieu : Bruxelles Date : 2019/07/31

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable à compter du : [2019/05/07] et jusqu'à: [2019/07/30]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



JKLOPT

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN ISO 374-1:2016 Type A (KLMNPT) et est identique à l' EPI soumis à l' examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2019/0843 émis par l' organisme notifié :

CENTEXBEL (0493) TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l' organisme notifié:"

BSI (0086)

KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM

Director - Regulatory affairs

Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2019/05/07

Guido Van Duren

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V. RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J **BOULEVARD INTERNATIONAL 55 B-1070 BRUSSELS BELGIUM**

déclare sous sa seule responsabilité que l' EPI décrit ci-après :

AlphaTec® 55-308

Applicable jusqu' au : [2019/05/06]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III



ACJKI





3101

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes EN 374:2003, , EN 388:2003 et est identique à l' EPI soumis à l' examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 03213891 émis par l'organisme notifié :

> CENTEXBEL (0493) **TECHNOLOGIEPARK 70 B-9052 ZWIJNAARDE BELGIUM**

et est soumis à la procédure établie dans l' Annexe VIII (Module D) du règlement, sous la supervision de l'organisme notifié:"

BSI (0086)

KITEMARK COURT DAVY AVENUE KNOWLHILL MILTON KEYNES MK5 8PP UNITED KINGDOM

Guido Van Duren Director - Regulatory affairs Ansell

Lieu: Bruxelles Date: 2013/12/12